



## AGI-SON, DÉJÀ VINGT ANNÉES DE MOBILISATION

### PHILIPPE BERTHELOT

Participant à la conception et à la création d'AGI-SON,

pendant ses fonctions de direction à la Clef (78), à l'ADEM Florida (47) puis à la Fédurok (devenue la Fédélima)

Né au début des années 90, pour ne pas dire fin 80, d'intuitions, de convictions qui se sont forgées au fil du temps par des rencontres et des confrontations, **AGI-SON** s'est installée dans le paysage de la musique et des sons amplifiés pour devenir une évidence pour bon nombre de personnes professionnelles ou non. C'est une grande satisfaction pour quelqu'un de la préhistoire et des fonds baptismaux de cette construction originale.

À la fois outil de prévention, d'éducation, d'alerte, d'analyse, de concertation, de mobilisation et de négociation pour que se réfléchisse et se discute la gestion sonore dans toutes ses dimensions, **AGI-SON** est devenue indispensable.

De nombreuses étapes ont été franchies sur 20 ans mais de nombreux freins sont toujours là. Les vieux démons des représentations de la musique sont encore très présents dans les imaginaires de décideurs, de techniciens de l'action publique, de certaines corporations professionnelles et d'une partie des arts et de la culture.

Ces musiques dites actuelles, tellement diverses et sauvages dans leurs évolutions sonores et

vibratoires, bouleversent les modes de vivre une musique qui s'insinue toujours de plus en plus dans nos quotidiens pour nous habiter en permanence.

Toujours et encore, ces évolutions technologiques, qui à mesure qu'elles permettent de trouver des solutions pour la santé et une gestion maîtrisée du son, génèrent aussi d'autres horizons et usages du sonore non prédéterminées, inattendues et volontiers transgressifs.

**AGI-SON** permet d'aborder ouvertement la question du son amplifié, de ses pratiques sonores quelquefois jugées extrêmes et d'assumer la complexité et les nombreux paradoxes de ce qui fait bruit, son ou musique dans une société hyper connectée où nous devenons nous-mêmes des éléments du sonore, ... et potentiellement des furtifs<sup>1</sup>.

Merci à tous ceux qui se sont engagés depuis la fondation d'**AGI-SON**, et une pensée toute particulière et émue à ceux qui ont participé à ces moments oubliés et pourtant déterminants et fondateurs d'une belle histoire collective.

<sup>1</sup>: Référence au dernier roman d'Alain Damasio « les furtifs » et à l'album « Entrer dans la couleur » réalisé avec Yann Péchin.



## RESPONSABILITÉ INDIVIDUELLE, COLLECTIVE ET LIBERTÉ DE CRÉATIONS ÉLECTROAMPLIFIÉES

### MARC TOUCHÉ

Sociologue

AGI-SON fête ses 20 ans, c'est l'occasion de jeter un coup d'œil dans le rétroviseur et de tendre l'oreille sur quelques bouleversements dans les musiques amplifiées d'hier à aujourd'hui. Au cœur des années 90 un groupe de recherche pluridisciplinaire (acousticien, ORL, sociologue) était parti discrètement pendant deux années à la rencontre in situ des musiciens amateurs et professionnels sur leurs lieux de répétition et de concert. Il s'agissait de partager l'expérience auditive et vibratoire dans les conditions réelles et variées de pratique et de tenter de comprendre comment les musiciens géraient les risques auditifs. Cette recherche permis de faire sauter un tabou, une loi du silence. Il pouvait y avoir de la souffrance dans le plaisir musical librement choisi. Mais cela restait cantonné à l'expérience intime.

Cette recherche-action en relation avec des associations avait révélé les attentes énormes d'information, de demande de protections auditives adaptées (moulages...) de recherche de solution par exemple par la réalisation de lieux adaptés à ces pratiques électroamplifiées souvent paroxystiques. La question n'était pas uniquement de « baisser le son » mais de prendre en compte les choix esthétiques et de se responsabiliser dans la pratique des niveaux sonores élevés ; à l'instar des sportifs, qui, à la recherche d'exploits et d'exploration de leurs limites et de leur environnement, parviennent à gérer des risques inouïs, en montagne, sur les océans, sur un circuit automobile ou de moto, mais encore au-dessus du vide sur un fil. Qu'ils soient jeunes, anciens, quelles qu'en soient les esthétiques, ils nous avaient encouragé à poursuivre, la demande était forte. Un nouveau champ de réflexion et d'action s'ouvrait béant devant les mondes institutionnels ou non des musiques actuelles-amplifiées.

Nous le faisons savoir. Le relais fut pris dans un premier temps par le CIDB et des réseaux de professionnels. Sur les bases des conclusions de cette recherche l'équipe du Florida à Agen créa « Peace&Lobe » le premier spectacle pédagogique d'éducation au sonore et de prévention des risques liés aux musiques amplifiées.

En 2000 AGI-SON fut créé et amplifia sur tout le territoire français les débats et actions de prévention et d'éducation au sonore en s'appuyant sur la vitalité associative de ses relais régionaux et sur son Comité Scientifique dans lequel la liberté de parole et la diversité des expertises et institutions permettent d'aborder des questions les plus diverses et de s'intéresser à des sujets forts contrastés, allant de la protection des enfants dans les concerts à celle des effets des infra-basses sur les organismes des publics et musiciens. Même s'il reste beaucoup à faire, le combat permanent d'AGI-SON « pour que la musique reste un plaisir » a bouleversé en deux décennies les approches des musiques actuelles par les publics et les musiciens.

Que se soit dans le nomadisme du « vivre casqué », dans les usages des discothèques, des concerts et de la répétition, les usages ont souvent changé; être à l'écoute de son oreille et de son corps représente une toute nouvelle tendance du plaisir musical.

En 20 ans beaucoup de choses ont changé, le rock et la pop ont toujours une énorme vitalité, mais le rap et les musiques dites électroniques sont devenus omniprésents et se mêlent avec toutes les esthétiques plus anciennes. Les basses, les infra-basses toujours à la hausse relient les corps comme jamais dans d'immenses bains sonores. Aujourd'hui on observe de nouvelles pratiques chez les musiciens et leurs publics : faire de la musique, écouter de la musique, déguster de la musique avec des protections auditives. Des observateurs y voient un non-sens, d'autres une nouvelle façon de gérer les échanges corporels dans les cultures électroamplifiées décibéliques et vibrationnistes. Une nouvelle définition sociale du rapport à la musique simplement différente du modèle purement auditif de la délectation musicale classique et traditionnelle. Il faut changer de logiciel pour appréhender et comprendre la diversité des usages des musiques qui font sens dans notre société mais aussi à l'échelle planétaire.



## 20 ANS D'ENGAGEMENTS DU PRODISS AUX CÔTÉS D'AGI-SON

### MALIKA SÉGUINEAU

Directrice générale du PRODISS,  
syndicat national du spectacle musical et de variété

« Pour que la musique demeure toujours un plaisir... ». Cette phrase retrouvée dans les archives du PRODISS, et datant de l'année 2000, résume, en quelques mots, l'objectif de la création d'AGI-SON : agir c'est construire ensemble, autour d'un élément fondamental de la performance artistique sur scène, **le son**.

« Durant de nombreuses années, les évolutions musicales et technologiques ont été sources d'une augmentation des volumes sonores émis (et reçus) tant par les publics, que par les artistes et musiciens durant les répétitions ou lors de prestations scéniques. A cela, il faut ajouter les expositions dues aux sorties en discothèque, celles dues au baladeurs... »<sup>1</sup>

Nous sommes à la fin des années 90 et des études montrent, à cette époque, l'inégalité des publics face aux risques dus aux expositions sonores. Il n'en demeure pas moins que les impacts d'une mauvaise gestion sonore pour les publics, ne se voient malheureusement sur la santé qu'a posteriori. Ainsi le postulat fut clair : **L'URGENCE DE SENSIBILISER OU DE FORMER L'ENSEMBLE DES POPULATIONS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE EXPOSÉES.**

De ce constat a émergé un décret, celui du 15 décembre 1998, s'en est suivie une prise de conscience des professionnels de la musique, dont les producteurs de spectacles, qui s'engagent rapidement dans des démarches d'information et de sensibilisation sur la gestion sonore et les risques auditifs.

La création de l'association AGI-SON, dont le PRODISS est à l'origine, forment les fondations

d'une concertation essentielle, contribuant à la structuration du spectacle musical et de variété.

20 ans plus tard, l'action et la dynamique d'AGI-SON est, plus que jamais, une force et un engagement !

Partout en France, des réflexions, des concertations, des actions de sensibilisation sont menées auprès des publics et des professionnels. Auxquelles s'ajoutent les volets de l'observation, de la formation et de la veille technologique et juridique. En grandissant, l'association est devenue une référence en matière d'expertise sur le son, et un interlocuteur reconnu des pouvoirs publics.

Être des professionnels du spectacle responsables aux côtés d'AGI-SON, tel est l'enjeu des mobilisations à l'œuvre. La dernière en date s'est effectuée autour de la campagne « OK POUR UN DÉCRET «SON» QUI NE METTE PAS LA SCÈNE KO », suite à l'imposition par l'Etat d'un nouveau décret sur le son applicable depuis octobre 2018. Les professionnels, via AGI-SON, consultés lors de l'écriture du décret, avaient souligné les points qui ne pouvaient pas être compatibles, techniquement, avec la physique du son ou les esthétiques et pratiques artistiques. Une mobilisation indispensable lors que l'on n'est pas écouté sur le son !

20 ans pour AGI-SON, c'est l'anniversaire d'une naissance essentielle, pour une approche responsable et réaliste à l'égard de la santé des spectateurs et de la tranquillité des riverains... pour que la musique et le spectacle demeurent aussi et toujours un plaisir...

1: extrait de la première plaquette d'AGI-SON



## L'APPLICATION DU NOUVEAU DÉCRET SON RÉVÈLE DE NOUVEAUX DÉFIS POUR LES PROFESSIONNELS !

### RÉMI VANDER-HEYM

Pour la CGT SPECTACLE

En 1998 sort le 1er Décret sur les niveaux sonores, appelé « lieux musicaux » avec son fameux 105 Dba.

En 2000, Il y a tout juste 20 ans, en réaction à la publication de ce Décret les organisations professionnelles du secteur des musiques actuelles décident de se regrouper au sein d'une association afin de défendre la création et la diversité des expressions musicales à travers une meilleure gestion sonore. Ainsi naît AGI-SON.

La CGT Spectacles et ses syndicats SNAM, SFA et SYNPTAC représentant l'ensemble des salariés du spectacle vivant travaillent conjointement avec les organisations professionnelles que sont le PRODISS la FEDELIMA et plus récemment le SMA, à la création d'outils pour les professionnels. A commencer par une large information sur les risques encourus par l'exposition prolongée aux sons amplifiés sans le port de protections auditives adaptées (bouchons en mousse, puis bouchons moulés).

La réalisation et la diffusion du Guide de bonne gestion sonore ainsi que la création du Certificat de Compétence Professionnel sur la gestion sonore permettent de sensibiliser et d'informer les salariés.

La présence d'AGI-SON dans les festivals, dans les rencontres professionnelles, au plus

près de ceux qui font la musique d'aujourd'hui est essentielle. Ainsi l'information circule, et les professionnels font remonter leur expérience de terrain. Le tour de France en 2018 est à ce titre une réussite.

Alors bien sûr l'application du nouveau Décret son révèle de nouveaux défis !

Comment permettre le respect du droit avec l'expression musicale la plus diversifiée dans ses esthétiques et dans ces espaces si hétérogènes que sont le café-concert, l'Arena ou un festival en centre-ville ?

Les artistes et techniciens sont au cœur de ces problématiques, ils créent et diffusent la musique et sont de ce fait les premiers exposés aux risques Auditifs. Ils doivent préserver leur audition afin de réaliser des concerts de qualité et de satisfaire leur public. Mais c'est aussi leur garantie pour continuer à vivre de leur métier !

L'évolution des formations des régisseurs son et des artistes est un des futurs chantiers d'AGI-SON. Il doit permettre une meilleure approche de la physique du son et en particulier du Dbc qui est aujourd'hui intégré à la nouvelle réglementation sonore.

C'est par la qualité de la gestion sonore que nous répondrons à ces nouveaux défis.



## LE COMITÉ SCIENTIFIQUE : UN ESPACE DE RENCONTRES FERTILES, DE DÉBATS LIBRES ET INDÉPENDANTS

### JACKY LEVECO

Président du Comité Scientifique d'AGI-SON

Au terme de ma carrière d'ingénieur d'études sanitaires fortement investie sur la thématique de l'environnement sonore et de plusieurs années comme référent « musiques amplifiées » à la Direction Générale de la Santé (notamment au sein du CS d'AGI-SON) ou comme représentant des ARS au Conseil National du Bruit, c'est tout naturellement et avec enthousiasme que j'ai accepté la présidence du Comité Scientifique d'AGI-SON en 2017. Étant moi-même musicien et passionné de métrologie acoustique, j'y ai rejoint des acteurs du spectacle vivant, très engagés et préoccupés autant que moi par l'amélioration de la qualité sonore et la prévention des risques auditifs.

Le Comité Scientifique est une instance particulière au sein d'AGI-SON en cela qu'elle associe des professionnels d'horizons très différents dont les expertises s'exercent dans un espace de rencontres fertiles, de débats libres et indépendants. C'est un laboratoire où les recherches scientifiques, les évolutions techniques, réglementaires et sociétales sont partagées, aussi loin que possible des postures institutionnelles de principe. Les pensées divergentes et l'esprit critique s'y révèlent,

toujours productifs. C'est un fait : notre réflexion commune sera toujours supérieure à tout ce que nous pouvons produire individuellement...

Au-delà d'un rôle consultatif, le Comité Scientifique est en capacité de piloter par délégation des missions spécifiques comme ce fût le cas pour l'étude des niveaux sonores dans les festivals et les lieux musicaux intitulée « Opér'@son ».

Ces études apportent des données objectives sur la réalité et les spécificités du secteur des musiques amplifiées. Elles nous permettent de prendre de la hauteur sur les enjeux de la gestion sonore et portent ainsi la réflexion au plan national.

Le Comité Scientifique est une force de propositions, qui nourrit les travaux d'AGI-SON depuis 20 ans participe de ses orientations, contribue indéniablement à son rayonnement et à sa reconnaissance auprès de partenaires de plus en plus nombreux. Sans nul doute, de nombreux sujets passionnants, à la croisée des évolutions technologiques, de la création artistique et des évolutions sociétales, jalonneront les prochaines années !



## LE RÉSEAU AGI-SON : UN ACCÉLÉRATEUR DE PROJETS D'ÉDUCATION AU SONORE

### ANNE-LAURE PRUNIER

Coordnatrice du pôle prévention au POLCA

Depuis bientôt 7 ans, je participe aux travaux qu'AGI-SON mène dans le champ de l'Éducation au sonore. La force du réseau est considérable, comme j'ai pu le constater dès mon arrivée au POLCA\* en sollicitant mes homologues dans d'autres territoires pour pouvoir développer des projets sur cette thématique. Grâce à ces échanges, j'ai gagné énormément de temps, en capitalisant sur l'expérience et les outils des autres. En particulier, c'est grâce à cette communauté que j'ai pu mener, avec le soutien des adhérents de notre réseau, la création d'un spectacle **Peace&Lobe®** en quelques mois.

Probablement unique au monde, ce concept de concerts pédagogiques, qui relèvent à la fois de l'action culturelle et de l'action de prévention pour la santé auditive des jeunes, collégiens et lycéens, est salué par tous : élèves, enseignants et équipes éducatives, organisateurs de concerts...

D'ailleurs le succès est au rendez-vous, puisque depuis 10 ans, le nombre de représentations et d'élèves sensibilisés en France est exponentiel, dépassant en 2018 les 100 000 jeunes !

Localement, via les nombreux échanges avec les professionnels de l'éducation de mon territoire, j'ai pu observer que cette sortie scolaire, à la fois festive et instructive, est bien souvent une première étape qui permet de motiver les élèves, au retour dans l'établissement, à travailler sur cette thématique avec

beaucoup d'enthousiasme.

C'est très satisfaisant de constater à quel point les musiques amplifiées sont devenues, grâce à ces spectacles, un magnifique support de prévention et de réflexion pour les jeunes quant à leur exposition au son.

Par ailleurs, l'incubation puis la naissance de la plate-forme **EduKson** entre 2015 et 2017 ont permis de renforcer encore la dynamique de mise en commun des outils et des pratiques au sein du réseau AGI-SON et au-delà.

Animés par une volonté commune d'œuvrer pour tous, et de nourrir les projets de chacun des expériences menées ailleurs, les salariés d'AGI-SON et membres de la commission Education au Sonore ont réalisé un gros et beau travail de concertation, qui a abouti à la naissance d'un outil numérique évolutif, dont le succès ne se dément pas depuis, avec une fréquentation toujours plus forte. La plate-forme présente à ce jour plus de 210 actions et 106 porteurs de projets référencés.

Comme souhaité lorsque nous l'avons imaginée, son audience est bien plus large que le réseau AGI-SON : les enseignants, élèves, infirmiers scolaires et acteurs de la prévention l'ont identifiée et s'y réfèrent. La grande diversité des contenus en fait un support d'échanges idéal, quel que soit le public concerné par nos problématiques !

\*Pôle régional musiques actuelles de Champagne-Ardenne